

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT
excusés : Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET
Elsa (procuration à FAHRER Karine).

Absent non : Néant

excusé :

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT
Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 1

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 AOUT 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 août 2025, expédié à tous les membres, est commenté par Madame le Maire.

Aucune observation n'étant formulé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).

Absent non Néant

excusé :

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 2

**POINT 2 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE :
RESULTAT DE LA CONSULTATION ET DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR SPS ET D'UN
CONTROLEUR TECHNIQUE**

1 - Résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre

Vu la convention signée par la commune en date du 10 avril 2024 missionnant l'ADAUHR-ATD Alsace pour une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance à l'organisation de la contractualisation avec l'équipe de concepteurs et les intervenants extérieurs ;

Vu :

- la publication dans les journaux « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » et « L'Alsace »,
- l'affichage sur le panneau extérieur des informations officielles de la mairie,
- la publication sur la plate-forme de dématérialisation d'acheteur <https://marchespublics-amhr.safetender.com> en date du 27 juin 2025 en vue de consulter des équipes de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération en date du 24 juin 2025 approuvant le projet de réhabilitation de la Mairie d'Orschwihr ;

Vu le délai de remise des candidatures fixé au jeudi 31 juillet 2025 à 12 heures ;

Vu l'analyse des 19 candidatures, réceptionnées par la commune, effectuée préalablement par l'ADAUHR-ATD Alsace et par la commission réunie le 25 août 2025, le classement des 4 équipes en résultant, et la réunion d'audition – négociation du mercredi 15 octobre 2025 avec les 4 équipes retenues après visite du site le 17 septembre 2025, remise d'une offre par eux pour le 6 octobre 2025, (**AUTHENTIC ATELIER D'ARCHITECTURE, CWA + Architectes, KnL Architecture, KOESSLER & ROCHELLE MAZO ARCHITECTES**) ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à conclure le marché de maîtrise d'œuvre avec le **Cabinet d'architecture CWA + Architectes de Guebwiller, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, associé au :**

- Bet Structure : CEDER
- Bet Ingénierie des Fluides : CAP ENERGIES
- Bet Electricité, SSI : FLUID'IT
- Economiste : ECONOMIE 2
- Bet OPC : CWA + Architectes
- Bet VRD : CAP ENERGIES

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

pour exécuter le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de **77 440.15 € HT soit 92 928.18 € TTC** comportant la mission de base incluant les études d'exécution et de synthèse, l'Ordonnancement Pilotage et Coordination de chantier (OPC), les études thermiques et énergétiques permettant d'optimiser les caractéristiques de parois et autres composants constructifs conformément aux réglementations thermiques en vigueur et incluant la Simulation Thermique Dynamique, le diagnostic (DIA), l'assistance au maître d'ouvrage pour l'établissement des dossiers de demandes de subvention auprès des différents organismes, le traitement de la signalétique ainsi que la Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI). Les taux de tolérance ont été fixés à **3 % phase études et 3 % phase travaux**.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération.

2 - Désignation d'un coordonnateur SPS et d'un contrôleur technique

Conformément à la législation en vigueur, dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie, il y a également lieu de désigner un coordonnateur en matière d'hygiène, de protection de la santé et de la sécurité (CSPS) ainsi qu'un contrôleur technique (CT).

Compte-tenu du montant envisageable de cette mission, une consultation, sous forme de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable (article R2122-1 à R2122-9-1), a été effectuée.

Vu la convention signée par la commune en date du 10 avril 2024 missionnant l'ADAUHR-ATD Alsace pour une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance à l'organisation de la contractualisation avec l'équipe de concepteurs et les intervenants extérieurs ;

Vu le délai de remise des offres fixé au vendredi 17 octobre 2025 à 12 heures ;

Vu l'analyse des offres, réceptionnées par la commune, effectuée par l'ADAUHR-ATD Alsace et le classement des organismes agréés selon les critères fixés en résultant (tableaux ci-annexés) ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) à l'entreprise **ALPES CONTROLES de Colmar** pour un montant de **4 785.00 € HT soit 5 742.00 € TTC** ;

- **DECIDE** d'attribuer le marché de mission de Contrôle Technique (CT) à l'entreprise **ALPES CONTROLES de Colmar** pour un montant de **4 400.00 € HT soit 5 280.00 € TTC** ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



Publié sur le site internet de la commune de Orschwihr le
Le Maire de la commune de Orschwihr, Marie-Josée STAENDER

27/10/2025

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.	

Délibération n° 20251023 – 3

POINT 3 – BUDGET FORESTIER 2026 : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX

Vu la rencontre en mairie en date du 8 octobre 2025 entre Monsieur Benjamin MURA, technicien forestier responsable du triage d'ORSCHWIHR et la Municipalité ;

Vu la réunion de la commission aménagement, urbanisme et environnement réunie le 23 octobre 2025 avant le conseil municipal concernant le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux prévus pour l'année 2026 ;

Madame le Maire expose le programme :

1 - Programmation des coupes 2026 (travaux d'exploitation) :

Le volume prévisionnel de récolte des bois (façonnés, non façonnés et stères) s'élève à 1 108 m3 pour des recettes brutes de **79 200 € HT**.

Les dépenses d'exploitation liées (abattage, façonnage, débardage et câblage, façonnage de stères, transport de grumes, sécurisation des bois en bordure de route et autres dépenses) s'élèvent à **39 518 € HT**.

Les honoraires de l'ONF concernant l'assistance technique de l'exploitation forestière et les autres frais pour les prestations annexes s'élèvent à **6 101 € HT**.

Le bilan final prévisionnel s'établit donc ainsi : 79 200 € – 39 518 € – 6 101 € = **33 581 € HT**.

L'ONF précise que l'ensemble des produits résineux sera vendu en contrat à l'exception des plus beaux produits qui seront présentés en vente par adjudication. Les feuillus de qualité courante seront vendus en contrat, la belle qualité sera systématiquement présentée en vente par adjudication.

2 – Programme d'actions pour l'année 2026 (travaux patrimoniaux) :

- Travaux de plantation/régénération : **2 240 € HT**
- Travaux sylvicoles (dégagement manuel des régénérations naturelles, dégagement des plantations ou semis artificiels, cloisonnement d'exploitation) : **14 760 € HT**
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier (entretien des clôtures) : **940 € HT**
- Travaux d'infrastructure (entretien des renvois d'eau, entretien des lisières, entretien de pistes/chemins forestiers) : **5 810 € HT**
- Travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) : **310 € HT**

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Soit un total de **24 060 € HT** qui inclut : les dépenses au titre des honoraires de l'ONF pour les travaux patrimoniaux de **2 646.93 € HT** et **1 227 € HT** au titre des équipement de gestion de main d'œuvre + équipement de protection + cotisation accidents agricoles (10 % de la masse salariale).

3 – Etat d'assiette 2027

L'état d'assiette des coupes permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne courant 2026. L'article 13 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, spécifie que les propositions d'assiette doivent être arrêtées par la collectivité conformément à l'article D 214-21-1 du code forestier. La proposition d'état d'assiette pour le programme 2027 estime le volume prévisionnel à 145 m3/ha pour les coupes d'aménagement et à 94 m3/ha pour les coupes proposées en suppression.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau de programmation des coupes 2026 tel que présenté ci-dessus et **AUTORISE** le maire à signer tout document ainsi que le devis d'honoraires de l'ONF pour un montant de **3 635.70 € HT** et le devis pour les travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) pour un montant de **300 € HT**.
- **APPROUVE** le programme d'actions et de travaux pour l'année 2026 présenté ci-dessus et **AUTORISE** le maire à signer tout document ainsi que le devis d'honoraires de l'ONF pour un montant de **2 646.93 € HT**.
- **APPROUVE** et **AUTORISE** le maire à signer l'état d'assiette pour l'aménagement forestier 2027.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 4

POINT 4 – FIXATION DU TARIF POUR LA FETE DE NOEL DES AINES

Pour la fête de Noël 2025 des Aînés du village, la commune a fait le choix, à l'instar de l'année 2024, d'offrir aux habitants de 70 ans et plus, une sortie récréative au Paradis des Sources à Soultzmatt, avec repas, boissons et spectacle. Cette sortie aura lieu le 13 décembre 2025 à 11 h 30 et son coût par personne s'élève à 60 euros.

Madame le Maire explique qu'il convient de fixer le tarif pour les conjoints et accompagnants qui n'ont pas l'âge requis. Elle propose un tarif identique, soit 60 euros.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE le tarif des conjoints et accompagnants des Aînés du village à 60 euros par personne.

La somme sera à régler à réception de l'avis des sommes à payer qui sera émis à l'issue de la journée. Les recettes seront imputées au compte 75888.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STEVENET Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 5

POINT 5 – ADHESION A LA CONVENTION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CDG68 ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des assurances ;
Vu le Code de la mutualité ;
Vu le Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
Vu la délibération en date du 10 mars 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;
Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;
Vu l'avis n° PSC-P 2025/136 du Comité Social Territorial en date du 1^{er} octobre 2025 :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation.

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 60 € par mois.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



Publié sur le site internet de la commune de Orschwihr le
Le Maire de la commune de Orschwihr, Marie-Josée STAENDER

27/10/2025

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT
excusés : Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET
Elsa (procuration à FAHRER Karine).

Absent non : Néant
excusé :

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT
Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 6

POINT 6 – RENOUELEMENT DU BAIL DU LOCAL COMMUNAL 4 PLACE SAINT-NICOLAS

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2016 autorisant le maire à signer un bail avec la Maison Hirose à compter du 1^{er} novembre 2016 pour une durée de 9 ans ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2019 modifiant le loyer pour le porter à 330 euros à la place de 300 euros ;

Madame le Maire expose qu'il convient de renouveler le bail qui arrive à expiration le 30 octobre 2025 et qui ne comporte pas de clause de tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le bail pour une nouvelle période de 9 années à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

- **DECIDE** de maintenir le loyer à 330 euros toutes charges comprises, non révisable, ceci dans le but de préserver la présence d'un commerce de proximité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT
excusés :	Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 7

POINT 7 – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL INFORMATIQUE PAR LA CCRG

Dans une volonté de renforcement de la mutualisation des services et pour répondre aux besoins croissants des communes en matière de gestion informatique, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), a décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement et de conseil informatique à destination des communes membres de moins de 2000 habitants.

Ce service, proposé à titre expérimental et gracieux, consiste en un soutien technique et stratégique de conseil de niveau 1 assuré par le service informatique de la CCRG. Il ne vise pas à se substituer à un prestataire informatique ou de maintenance. Il consiste à prodiguer des conseils portant sur :

- l'achat de matériels informatiques adaptés
- le renouvellement des équipements (copieurs, téléphonies, box, etc.),
- le choix des prestataires informatiques les plus à même d'intervenir de manière opérationnelle sur un problème spécifique ainsi que l'analyse de la cohérence des devis proposés.

La mise en place de ce service implique une visite sur site par les agents de la CCRG afin de dresser un état complet de l'environnement informatique au sein de la commune.

Il est proposé de formaliser ce dispositif par la signature d'un conventionnement qui prendra effet à la signature de la convention et qui s'achèvera le 31 décembre 2026.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de **VALIDER** la mise en place de ce dispositif et de **l'AUTORISER** à signer la convention ainsi mise en place.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VALIDE les propositions susvisées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STEFANER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 8

POINT 8 – ADHESION AU GIC 7

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC 7) qui sollicite un soutien financier par l'adhésion à leur association.

Depuis sa création, le GIC œuvre pour une gestion équilibrée de la faune sauvage et la préservation de la biodiversité qui constitue la richesse de nos campagnes. Historiquement, bien que ses statuts l'autorisent depuis 1989, il n'a jamais sollicité la participation financière des communes.

Aujourd'hui, face à de nouveaux enjeux concernant la biodiversité et aux nouveaux défis environnementaux, une collaboration renforcée est devenue indispensable.

Si le GIC sollicite la commune aujourd'hui c'est parce qu'il a considérablement élargi son champ d'action. Il est devenu un acteur engagé dans la protection concrète de l'environnement au service de l'intérêt général. Le soutien financier lui permettrait de pérenniser et de développer des actions essentielles pour la sauvegarde du patrimoine naturel.

Parmi les initiatives les plus significatives, il a mené pour la première fois en 2025, des opérations de sauvetage de faons par drone équipé d'une caméra thermique. Avant la période des foins, les membres bénévoles ont parcouru les parcelles agricoles à la demande des exploitants pour repérer les jeunes animaux et éviter qu'ils ne soient victimes des engins agricoles. Cette action, plébiscitée par le monde agricole et le grand public, représente un investissement matériel et humain conséquent et sera désormais réitérée chaque année.

Au-delà de ces sauvetages, le GIC 7 s'investit dans :

- La sécurisation des actions cynégétiques par le financement de panneaux sécurité, de réflecteurs anti-collision ou l'organisation de séances de formation décennale obligatoire pour les chasseurs du GIC ;
- Des opérations de sensibilisation aux dégâts de gibier et sur le dérangement en forêt ;
- Des actions de sensibilisation auprès du public, du milieu viticole /agricole sur la faune locale et les pratiques cynégétiques.

En adhérant à l'association, la commune ne soutient pas uniquement les chasseurs mais un collectif d'acteurs ruraux soucieux de la biodiversité. Pour concrétiser ce partenariat, les nouveaux statuts déposés en Préfecture en 2025 prévoient désormais une place pour les communes au sein de sa gouvernance. Ainsi, toute commune adhérente aura la possibilité, si elle le souhaite, de siéger au comité de direction de l'assemblée générale de 2026. Le montant de la cotisation pour cette année s'élève à 90 euros.

Odile KRITTER dit ne pas être convaincue par cet argumentaire.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.	

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour dont 3 procurations
et 1 abstention (Odile KRITTER)

- **DECIDE** d'adhérer au GIC 7 et de verser la cotisation annuelle de 90 € pour 2025. La dépense sera imputée au 6281.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



Publié sur le site internet de la commune de Orschwihr le
Le Maire de la commune de Orschwihr, Marie-Josée STAENDER

27/10/2025

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.	

Délibération n° 20251023 – 9

POINT 9 – RENFORCEMENT DE LA TOITURE DU CLUB-HOUSE

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment communal dénommé « club-house » par la SCIC Bélénos et l'a autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels.

Suite à une étude de structure de la charpente du Club-House pour la réalisation de ce projet, il s'avère que :

- l'état sanitaire de la charpente est satisfaisant, mais qu'elle ne respecte pas les normes en vigueur,
- des renforcements de structure et de charpente doivent être faits pour garantir la bonne stabilité du bâtiment,
- l'ajout de panneaux solaires sur une toiture en tuiles engendre une surcharge de 25 kg/m2.

Le montant des travaux de mise en conformité totale s'élève à 5 520 € TTC suivant un devis établi par l'entreprise HENGEL Michel. Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge de ces travaux.

Michel VOELKLIN rappelle que ce local est actuellement loué et qu'une mise aux normes s'impose de fait. Odile KRITTER se dit sensible à ce projet. Anne PFLEGER-ZUSSLIN soutient ce projet pour une production d'électricité verte pour le village. En effet, l'électricité ainsi produite par les panneaux solaires est destinée à l'autoconsommation collective, sans recherche de bénéfice, en associant tous les acteurs du territoire. C'est un beau projet, visible par la population. Anne PLEGER-ZUSSLIN demande si les travaux peuvent être effectués en régie. Marc ACKERMANN répond que non, s'agissant d'un ERP, les travaux doivent être réalisés par une entreprise.

Après ces débats, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation ou non des travaux.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'effectuer les travaux de mise aux normes et de renforcement de la toiture du Club-House ;
- **CHARGE** Madame le Maire de demander un autre devis pour avoir une comparaison de prix ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant à signer la proposition de prix la plus intéressante.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).

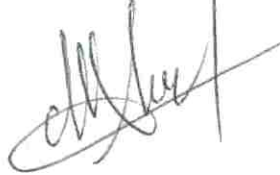
Absent non Néant

excusé :

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



Publié sur le site internet de la commune de Orschwihr le
Le Maire de la commune de Orschwihr, Marie-Josée STAENDER

27/10/2025

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAEHLER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.	

Délibération n° 20251023 – 10

POINT 10 – REVISION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

- Vu** les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :
- Arrêté préfectoral n° 973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
 - Arrêté préfectoral n° 992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
 - Arrêté préfectoral n° 003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
 - Arrêté préfectoral n° 2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
 - Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
 - Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
 - Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1^{er} janvier 2018.
 - Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
 - Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
 - Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024.
- Vu** la délibération du Comité Syndical n° 2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **EMET** un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 ;

- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT
excusés : Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET
Elsa (procuration à FAHRER Karine).

Absent non Néant

excusé :

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 11

POINT 11 – INSTAURATION DU PRINCIPE DE REDEVANCE PROVISOIRE POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION /TRANSPORT D'ELECTRICITE

Madame le Maire informe l'assemblée que les articles R.2333-105-1, R.2333-105-2 et R.2333-108 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 DU 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transports/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'INSTAURER** ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- **DE FIXER** le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- **DE REVALORISER** ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurée au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué ou de pendant.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



Publié sur le site internet de la commune de Orschwihr le
Le Maire de la commune de Orschwihr, Marie-Josée STAENDER

27/10/2025

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 12

POINT 12 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2024

a) Rapports d'activités 2024 de la CCRG

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait obligation au Président d'un EPCI d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune, un rapport retraçant les activités de l'établissement. Ont ainsi été transmis par la CCRG en date du 20 juin 2025 :

- Le rapport d'activités générales 2024 des services de la CCRG,
- Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de fourniture d'eau potable,
- Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
- Le rapport 2024 du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Madame le Maire communique ces documents aux conseillers municipaux qui prennent acte.

b) Rapports d'activités 2024 des autres organismes

L'ADAUHR ATD Alsace, Territoire d'Energie Alsace, EPF ALSACE, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Arc Nucléart, CITIVIA, Rivières de Haute-Alsace et la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin ont transmis leurs rapports d'activités 2024 respectifs.

Madame le Maire communique ces documents aux conseillers municipaux qui prennent acte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE ORSCHWIHR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 octobre 2025

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire

Présents : ACKERMANN Marc 1^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.

Absents : SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT
excusés : Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET
Elsa (procuration à FAHRER Karine).

Absent non : Néant

excusé :

Secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, 1^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT
Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 13

POINT 13 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

DECLARATIONS PREALABLES :

- DP 068 250 25 B0015 déposée le 18 septembre 2025 par M. WEGBECHER Raphaël concernant l'isolation extérieure et le ravalement de façades sur un immeuble sis 11 rue de Bergholtz-Zell.

Le dossier est en cours d'instruction

- DP 068 250 25 B0016 déposée le 23 septembre 2025 par M. HABERMACHER Jérôme concernant la démolition partielle d'un mur et la modification d'ouvertures sur façades sur un immeuble sis 6 rue de l'Etang.

Le dossier est en cours d'instruction, des pièces complémentaires ont été demandées.

- DP 068 250 25 B0017 déposée le 23 septembre 2025 par M. HABERMACHER Jérôme, concernant l'isolation extérieure partielle et le ravalement de façades sur un immeuble sis 6 rue de l'Etang.

Le dossier est en cours d'instruction, des pièces complémentaires ont été demandées.

- DP 068 250 25 B0018 déposée le 2 octobre 2025 par M. RIST Gérard, concernant le ravalement de façades sur un immeuble sis 24 rue du Printemps.

Le dossier est en cours d'instruction.

CERTIFICATS D'URBANISME :

- CUa 068 250 25 B1024 déposé le 6 octobre 2025 par la SCP Fabrice PIN et Catherine JOURDAIN, Notaires, portant sur une demande d'information concernant des terrains lieu-dit « village », cadastrés section 05, parcelle 29 de 198 m².

La décision a été délivrée le 21 octobre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée



Publié sur le site internet de la commune de Orschwihr le
Le Maire de la commune de Orschwihr, Marie-Josée STAENDER

27/10/2025

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

Délibération n° 20251023 – 14

POINT 14 – DIVERS – HORS DELIBERATION

14.1 - Délégations du Maire :

Délégation n° 15 : Droit de préemption

Le PLU prévoit un droit de préemption urbain dans les zones U et AU de la commune. Madame le Maire fait part des dernières déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie :

- DIA signée le 18 septembre 2025 concernant la vente d'un immeuble non bâti sis lieu-dit « Village », cadastré section 07, parcelles 238, 386, 387, 388, 389, 390 et 391, sur 1035 m² ; annule et remplace celle signée le 28 juillet 2025 en raison d'une erreur de parcelle ;
- DIA signée le 6 octobre 2025 concernant la vente d'un Immeuble bâti sis 15 rue du Val de Pâtre, cadastré section 01, parcelles 243 et 31 sur 733 m² ; annule et remplace celle signée le 29 juillet 2025 en raison d'une modification du prix ;
- DIA signée le 6 octobre 2025 concernant la vente d'un immeuble non bâti sis lieu-dit « Sommerfeld », section 05, parcelle 92 sur 153 m² ; annule et remplace celle signée le 21 juillet 2025 en raison d'une erreur de surface vendue ;
- DIA signée le 8 octobre 2025 concernant la vente d'un immeuble non bâti sis lieu-dit « Sommerfeld », section 05, parcelle 93 sur 952 m² ; annule et remplace celle signée le 21 juillet 2025 en raison d'une erreur de surface vendue ;
- DIA signée le 10 octobre 2025 concernant la vente d'un immeuble non bâti sis lieu-dit « village », section 05, parcelle 29 sur 198 m².

La commune n'a pas exercé son droit de préemption.

14.2 - Informations diverses par Madame le Maire :

- Courriel de Mme Cécilia HAYER concernant une recherche d'un terrain d'environ 40 ares pour la production de fleurs coupées et comestibles bio.
- Communication de l'arrêté préfectoral constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du prochain conseil de communauté en 2026. La commune bénéficiera dorénavant de 2 sièges car l'accord local a été validé.
- Présentation du plan de financement définitif de la rénovation énergétique de la maison forestière avec les subventions perçues. La part d'autofinancement de la commune s'élève à 25.81 % soit 30 469.18 euros HT sur 118 087.89 euros HT.
- Communication de la copie d'un arrêté préfectoral à destination d'une riveraine concernant la mise sous surveillance d'un animal introduit illégalement en France.
- Demande d'acquisition d'une parcelle communale de terrain par M. Jean-Paul ZUSSLIN en raison de vignes plantées sur ce terrain.
- Déplacement d'ouvrage par Enedis dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Sommerfeld.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE ORSCHWIHR	
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 23 octobre 2025	
Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire	
Présents :	ACKERMANN Marc 1 ^{er} adjoint, WEBER Bénédicte 2 ^{ème} adjoint, KRITTER Odile, VOELKLIN Michel, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, HAEGELIN Christian, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal et PARIS Jean, conseillers municipaux.
Absents excusés :	SCHMITT Myriam (procuration à WEBER Bénédicte), LOEWERT Stéphane (procuration à PFLEGER-ZUSSLIN Anne) et THEVENET Elsa (procuration à FAHRER Karine).
Absent non excusé :	Néant
Secrétaire de séance :	ACKERMANN Marc, 1 ^{er} adjoint, assisté de CHOUFFERT Martine, secrétaire générale de mairie.

- Courriel de Mme KOCHER Caren qui informe qu'elle souhaite résilier la location du terrain section 8, parcelle 83 au 31 décembre 2025.
- Remerciements de M. et Mme Jean-Louis ZIEGLER pour le cadeau offert à l'occasion de leurs Noces de Diamant.
- Transmission par le Service de Gestion Comptable de Guebwiller de la restitution de la qualité comptable de l'exercice 2024. Celle-ci est jugée excellente.
- Un collectif de riverains a distribué des tracts dans le tout le village contre un projet de construction d'un ensemble de 16 maisons sur un terrain sis 58 Grand'Rue. Madame le Maire demande à ses adjoints de se rendre à cette réunion le 31 octobre 2025 pour représenter et défendre la commune en son absence.
- La commune va reconduire l'opération « Arbres de naissance », cette année, 11 bébés ont vu le jour à Orschwihr.
- Information sur la mise en conformité des installations de M. FLORY. Le service technique assainissement de la CCRG est venu contrôler, les ouvrages sont conformes. L'intéressé devra néanmoins effectuer une vidange dans les 6 prochains mois par une entreprise spécialisée car l'épandage de ces déchets est interdit.
- La cérémonie du 11 novembre 2025 se déroulera à partir de 14 h 30 à Bergholtz-Zell puis à 15 H 00 à Orschwihr. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la maison des associations à Orschwihr.

14.3 - Informations diverses par les conseillers municipaux :

Monsieur ACKERMANN Marc informe que les travaux de la cuisine de la salle polyvalente sont achevés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance :
ACKERMANN Marc



Le Maire :
STAENDER Marie-Josée

